



A2024-32

ARRÊTÉ

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu les articles L 1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la section 6.03 de la Convention Constitutive du groupement de commandes pour différents segments d'achat en date du 6 octobre 2021,

Considérant la procédure du marché de fourniture et livraison de fournitures scolaires et pour activités manuelles et artistiques, lancée le 10 novembre 2023,

Considérant que la Ville du Pecq est Coordonnateur du groupement de commandes relatif au marché de fourniture et livraison de fournitures scolaires et pour activités manuelles et artistiques

ARRÊTE

Article 1 : La Présidence de la Commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché relatif à la fourniture et la livraison de fournitures scolaires et pour activités manuelles et artistiques sera assurée par Madame Laurence Bernard, Maire du Pecq.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Pecq, le **06 MARS 2024**

Le Maire,




Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240306-D2024-32-AR
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024